## **EXTRAIT**

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le: 5 février 2025

Nombre de Conseillers		
En exercice	13	Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.
Présents	10	
Votants	12	Date de convocation du Conseil Municipal: 30 janvier 2025
Abstentions	0	Date de l'affichage de la convocation : 30 janvier 2025
Délibération N°2025-01		<b>PRÉSENTS</b> : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc

**ABSENTS EXCUSES**, Luc DELANNOY a donné pouvoir à Agnès DELANNOY, Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVE

**ABSENT: STIANTI Mary** 

TABORDET.

Secrétaire de séance : Nathalie HOUSSIER

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoints après la démission de Madame Géraldine MARTYNIAK, 4ème adjointe.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Géraldine MARTYNIAK du poste de 4ème adjointe le 14 janvier 2025, il vous est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

## Fait et délibéré à QUINCY Le 5 février 2025

Le Maire Pascal RAPIN Secrétaire de séance Nathalie HOUSSIER

Publication sur le site internet de la commune le : 06 février 2025

Acte transmis en préfecture le : 7 février 2025